

La bicyclette à l'école

À l'école de la sécurité routière

Des recommandations, la réglementation.

Les conseillers pédagogiques EPS
de la Charente Maritime

Vous trouverez en compléments sur le site :

- situations pédagogiques
- 26 jeux pour apprendre
- des circuits d'évaluation

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES POUR LES SORTIES

Liés aux équipements	
. Le cycliste « Le cyclisme nécessite le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur ». Réf : Circulaire n° 99-136 du 23 septembre 1999	. La bicyclette Chaque bicyclette doit être équipée conformément à la réglementation en vigueur : - éclairage avant/arrière, - dispositifs réfléchissants (arrière, avant, pédales), - dispositif avertisseur audible à 50 m au moins, - plaque métallique d'identité.
Liés aux déplacements	
. L'encadrement L'enseignant plus un adulte jusqu'à 12 élèves, et au-delà de 12, un adulte supplémentaire pour 6 élèves. Réf : « Questions réponses » du 24/03/2000	. Le code de la route Le déplacement s'opère : - en file indienne, à droite de la chaussée quelle que soit la configuration de la route, - en respectant la signalisation horizontale et verticale - en respectant les règles de circulation - en circulant sur les couloirs ou pistes cyclables lorsqu'elles existent réf : décret n° 72-541 du 30 juin 1972

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ

Recommandations liées aux équipements	
Équipement du cycliste	. Tenue adaptée de couleur claire, si possible munie d'éléments ou de rubans réfléchissants
Équipement de la bicyclette	. Vérifier l'état de l'engin et du matériel de réparation . L'usage de la bombe anti-crevaison peut être une solution efficace
Équipement collectif	. Une caisse à outils . « Le fait de disposer d'un téléphone portable peut, dans certains cas, constituer une sécurité supplémentaire. » Réf : Circulaire n° 99-136 du 23 septembre 1999 . Une trousse de secours (cf BO de janvier 2000) . Un véhicule d'assistance, élément de sécurité supplémentaire, sans être indispensable, est vivement conseillé. . Un dispositif écarteur sur le dernier vélo de chaque groupe.
Mesures en cas d'incident	
. Avant le départ, l'enseignant informe les accompagnateurs et les élèves des mesures prévues. . En cas d'incident : - organiser la sécurité du groupe (se rabattre sur le bas-côté) - prévenir l'enseignant (ou le faire prévenir par un adulte) - en aucun cas, le groupe ne doit rester seul sans la présence d'un adulte.	

Recommandations liées aux déplacements

Dans les temps de préparation, les élèves auront acquis les comportements et gestes importants pour leur sécurité et celle des autres.

. Répartition de la classe en groupes clairement identifiés de 6 enfants avec un accompagnateur (fiches nominatives + n° de tel de chaque famille pour chaque adulte responsable).

. Les groupes respectent entre eux une distance d'environ 50 mètres.

. À l'intérieur de chaque groupe, il faut respecter un intervalle de sécurité de quelques mètres permettant un freinage efficace.

. Un adulte dégagé de la responsabilité d'un groupe constitué peut assurer le rôle de serre-file ou d'éclaireur.

. Quelques points particuliers :

- pas d'arrêt en haut d'une côte,
- pas d'arrêt en sortie de virage,
- signaler les changements de direction et les arrêts longtemps à l'avance.
- tourner à gauche à un carrefour :

Si la rue n'est pas trop large, ET s'il y a peu de trafic, ET si l'enfant est bien entraîné, il peut adopter la solution directe de se déporter jusqu'au milieu de la chaussée, 20 à 30 mètres avant le carrefour après avoir bien regardé en arrière et avoir tendu le bras à gauche plusieurs fois (pas longtemps, car il est sain de tenir le guidon)

Si le carrefour est plus important, OU si le trafic est plus fort et plus rapide, OU si l'enfant n'est pas bien entraîné, il convient d'adopter la solution indirecte (appelée aussi scandinave) : rester sur sa droite, traverser le carrefour et s'arrêter à droite, à côté des voitures qui attendent dans la rue que l'on croise, puis ensuite traverser avec les piétons en tenant son vélo à la main.

- pour les carrefours :

S'arrêter au stop (pied à terre) et ralentir au « Cédez le passage »

- le giratoire :

Indiquer ou faire repérer les points dangereux (surtout la sortie des véhicules qui lui coupent la route). Circuler bien à droite s'il s'agit d'un grand giratoire. Sur les petits en ville, comportant une seule voie circulaire, s'éloigner du bord droit.

- circuler en ville :

Ne pas raser les voitures en stationnement, ni les trottoirs ; laisser au moins un mètre à droite pour garder un espace de refuge à droite en cas d'urgence.

- rue piétonne :

Circuler « à l'allure du pas » (autorisé par l'article R 431-9 du code de la route)

. L'itinéraire repéré sur une carte routière est connu de tous.

Les étapes pour concevoir un projet de sortie à bicyclette

La préparation	Dates prévues	Dates effectives
à partir des besoins et/ou propositions, dans le cadre du projet de classe et/ou d'école		
Définition : - des objectifs - des formes d'organisation - des réinvestissements - des formes d'évaluation		
Mise en place de modules de formation « Activités de roue » - en milieu protégé - sur route		

La concertation, l'information	Dates prévues	Dates effectives
S'informer, si besoin, auprès du CPC EPS de la circonscription		
Concertation avec les accompagnateurs		
Réunion d'information des parents d'élèves		

L'élaboration	Dates prévues	Dates effectives
Reconnaître le parcours, repérer les endroits potentiellement dangereux		
Évaluer le temps de déplacement		
Établir l'ensemble des itinéraires (principal et de replis)		
Etude des itinéraires par les élèves et les accompagnateurs		
Vérifier les assurances (élèves et accompagnateurs)		
Demander l'autorisation du directeur (ou de la directrice)		
Demander l'autorisation des parents d'élèves (si dépassement des horaires et/ou temps du midi inclus dans la sortie)		

L'évaluation	Dates prévues	Dates effectives
Avec les élèves		
Avec les accompagnateurs		

Préparation de randonnées cyclotouristiques

CHRONOLOGIE	LIEU	DURÉE DE CHAQUE SÉANCE	DISTANCES
1 ^{ère} semaine	Cour de récréation	1 heure	-
2 ^{ème} semaine	Cour de récréation + environnement proche de l'école	1 heure	-
3 ^{ème} semaine	Cour de récréation + environnement proche de l'école	1 heure et demi	-
4 ^{ème} semaine	Quartier	2 heures	10/15 km
5 ^{ème} semaine	Sortie sur route	Une demi-journée	15/20 km
6 ^{ème} semaine	Sortie sur route	Une demi-journée	20/25 km
7 ^{ème} semaine	Sortie sur route	Une demi-journée	25/30 km
8 ^{ème} semaine	Sortie sur route	Une journée	45 km
9 ^{ème} semaine	Sortie sur route	Une journée	50 km
10 ^{ème} semaine	Sortie sur route	Une journée	50 km